

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**58 Avenue Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 12 juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 4 juillet 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	39
Votants :	45
Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Josiane LEVISKI, Bertrand CAGNIART Lionel ARMAGHANIAN, Patrick GAGNEPAIN, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicolas RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER.

Excusés : Didier CLERJOUX, Sylviane GRANDCHAMP donne pouvoir à Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER donne pouvoir à Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Patrick DELAUGEAS, Jean-Michel LAGORSE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE donne pouvoir à Isabelle DUPUY.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Attribution de subventions aux entreprises

- Vu** le code général des collectivités territoriales
- Vu** le SRDEII approuvé en date du 24 aout 2020
- Vu** la délibération du 4 novembre 2019, dans le cadre de la convention SRDEII (Schéma Régional de Développement économique avec la Région Nouvelle Aquitaine
- Vu** la délibération du 18 septembre 2019 adoptant un règlement d'interventions en faveur des entreprises en phase de création, développement ou de transmission

AR Prefecture

024-200041150=20220712-DE2022102-DE1
Reçu le 13/07/2022
Publié le 13/07/2022

Considérant les demandes exprimées par les entreprises dont le siège social est situé sur le territoire de la Communauté de Communes,
Considérant le formulaire renseigné par le demandeur dans le cadre de sa demande d'aide et les pièces fournies par celui-ci,
Considérant que cette subvention sera imputée sur le Budget principal 2022 au compte 20422.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

☛ **D'ACCORDER des subventions** à 2 entreprises dans le cadre de leurs projets d'investissement. Le montant des subventions est basé sur des devis. Si le montant des factures s'avère plus bas, le versement final du solde de la subvention sera proratisé. Il sera possible de verser un acompte de subvention sur production de premières factures, au prorata :

1) **SARLU Mécamétal conception**– Monsieur Ricci Vincent 65 route de Guilbonde 24120 Les Coteaux Périgourains

Activité : étude et conception mécanique, outillage emballage, métallerie
Projet d'investissement : Achat d'équipements mécaniques et d'un logiciel
Montant total de l'investissement : 10 000 €
Axe 3 d'intervention SRDEII : soutenir la création et le développement
Assiette subventionnable : 10 000 €
Taux intervention : 25 %
Montant de la subvention : 2 500 €

2) **SASU ID FIBRACCORD** 39 avenue du 8 mai 1945 24570 LE LARDIN ST LAZARE

Activité : raccordement et déploiement de la fibre optique
Projet d'investissement : achat d'une remorque, d'une mini-pelle, d'un kit soudeuse fibre optique, et de 2 kits OTDR
Montant total de l'investissement : 27 755€
Axe 3 d'intervention SRDEII : soutenir le commerce et l'artisanat
Assiette subventionnable : 27 755 €
Taux intervention : 25 %
Montant de la subvention : 6 938.75 €.

☛ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 13/07/2022

Le Président,
Dominique BOUSQUET
Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20220712-DE2022102-DE
Reçu le 13/07/2022
Publié le 13/07/2022